



NOTE DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2025

Conseil Municipal du 16 décembre 2024

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	3
2	VISION GLOBALE	4
2.1	Les grands équilibres budgétaires	5
2.1.1	La section de fonctionnement.....	5
2.1.2	La section d'investissement.....	6
2.2	La capacité d'autofinancement.....	7
2.3	La dette	8
3	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
3.1	Les dépenses réelles	10
3.1.1	Les charges de personnel et frais assimilés	12
3.1.2	Les charges à caractère général	13
3.1.3	Les autres charges de gestion courante	14
3.1.4	Les autres dépenses réelles de fonctionnement.....	15
3.2	Les recettes réelles	17
3.2.1	Les impôts et taxes	18
3.2.2	Les produits de la tarification	20
3.2.3	Les subventions / participations reçues	21
3.2.4	Les autres recettes réelles de fonctionnement.....	22
4	LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	23
4.1	Les dépenses réelles d'investissement	23
4.1.1	Les dépenses d'équipement.....	24
4.1.2	Les autres dépenses réelles d'investissement.....	29
4.2	Les recettes réelles	29
4.2.1	Les emprunts	30
4.2.2	Les subventions / participations.....	31
4.2.3	Les dotations.....	31
4.2.4	Les cessions.....	31

1 INTRODUCTION

Le budget est prévu pour la durée d'un exercice, débutant le 1^{er} janvier et prenant fin le 31 décembre.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.

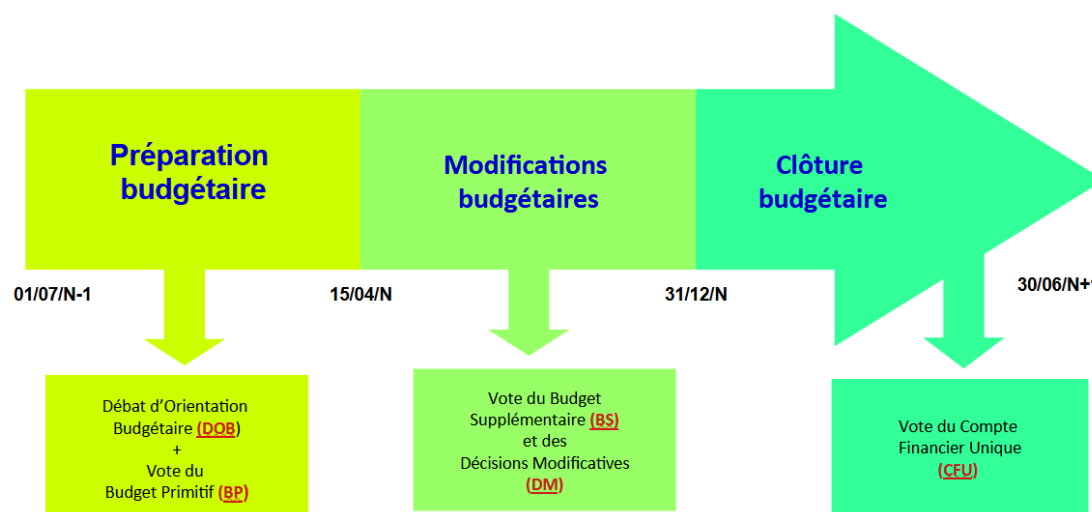
En dépenses, les crédits votés sont limitatifs, les engagements ne peuvent pas être créés et validés sans crédits votés préalablement. En recettes, les prévisions sont évaluatives. Les recettes réalisées peuvent, par conséquent, être supérieures aux prévisions.

Le budget se présente sous la forme de deux sections :

- La section de fonctionnement ;
- La section d'investissement.

Le montant des dépenses et des recettes de chacune des deux sections doit être équilibré. Les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilé chacun par article comptable selon la nomenclature budgétaire et comptable en vigueur.

Vision globale du cycle budgétaire :



Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le principe d'unité budgétaire impose que l'ensemble des recettes et des dépenses du budget apparaisse dans un document unique. Ce principe permet au conseil municipal de détenir l'exhaustivité des autorisations budgétaires dans un seul document, incluant des annexes obligatoires. L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». C'est l'objet de cette note de présentation.

2 VISION GLOBALE

La partie de ce rapport apporte une vision globale du budget primitif 2025 de la commune. Pour plus de détails, il convient de se référer aux parties suivantes.

Comme exposé lors du débat d'orientation budgétaire, le budget primitif 2025 s'articule autour de 3 axes politiques fondamentaux : **l'écologie, la solidarité et la démocratie** – avec un enjeu commun autour de l'accompagnement des transitions dans chacun des domaines.

Ces 3 axes se déclinent en 5 orientations politiques qui structurent le plan de mandat :

- Poursuivre les principes de la ville-parc et protéger un cadre de vie exceptionnel ;
- Préserver et développer le dynamisme de la ville de Meylan, articulée autour de nombreux services de proximité et de son tissu économique ;
- Etendre la participation et la citoyenneté ;
- Développer les solidarités et bien partager la ville ;
- Préparer l'avenir avec une politique jeunesse ambitieuse.

L'élaboration du budget 2025 s'inscrit cependant dans un contexte de crise politique et budgétaire.

Confronté à la dégradation de la situation des dépenses publiques sous l'effet des crises successives, des baisses d'impôts et du ralentissement de la croissance, l'Etat se trouve aujourd'hui dans une situation financière délicate. Avec les projections actuelles son déficit public 2024 est ainsi estimé à **6,1%** du produit intérieur brut (PIB) et l'objectif affiché est de le ramener à **5,0%** du PIB dès 2025. Cet effort significatif de consolidation a vocation à s'ancrer dans une trajectoire de finances publiques ramenant le déficit sous le seuil de **3 %** de PIB en 2029. Ces difficultés budgétaires vont affecter durablement l'ensemble des acteurs (contribuables, entreprises, collectivités, ...).

Ainsi, **après le « quoi qu'il en coûte » nous entrons dans une période de rigueur**, et la question du financement du déficit public, avec des implications certaines sur les budgets locaux, est aujourd'hui au cœur des discussions.

Dans ce contexte économique difficile et face à l'incertitude quant aux futures décisions gouvernementales et leur impact sur les budgets communaux, il convient de rester vigilant et de continuer à avoir une gestion financière agile, prospective et rigoureuse pour conserver des capacités à investir et ainsi préparer l'avenir de la commune.

L'objectif est de préserver la qualité des services municipaux et de garder un niveau d'épargne brute suffisant afin d'être en mesure de financer le plan pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux et nécessaire que la commune s'est fixé et qui est à ce stade très majoritairement engagé, tout en préservant les grands équilibres à long-terme.

Les lignes de gestion du budget communal établies précédemment sont donc réaffirmées :

- Stabilité des taux d'imposition ;
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Poursuite du programme d'investissement ambitieux.

Ce budget est construit avec l'hypothèse d'une inflation de l'ordre de 2%, comme l'estimation de l'évolution des bases, déterminée par la loi de finances en préparation.

2.1 Les grands équilibres budgétaires

Les principaux équilibres financiers du budget 2025 sont présentés ci-après :

En euros	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	EXERCICE 2025	
					BP	% évol BP25/BP24
RECETTES REELLES (1)	30 171 269	32 250 601	32 823 959	32 935 000	33 605 000	2,03%
DEPENSES REELLES (2)	25 524 341	27 479 508	28 432 649	29 395 000	29 905 000	1,73%
EPARGNE BRUTE (3 = 1-2)	4 646 928	4 771 093	4 391 310	3 540 000	3 700 000	4,52%
AMORTISSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE (4)	959 822	940 595	1 258 827	1 435 000	2 000 000	39,37%
EPARGNE NETTE (5 = 3-4)	3 687 105	3 830 498	3 132 483	2 105 000	1 700 000	-19,24%
DEPENSES D'EQUIPEMENT (hors RAR)	5 268 910	3 964 079	6 462 201	11 500 000	14 300 000	24,35%
STOCK DE DETTE AU 31/12	9 210 092	10 569 497	11 110 670			

2.1.1 La section de fonctionnement

La **section de fonctionnement** permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les montants projetés de la section de fonctionnement du budget primitif 2025 de la Ville peuvent se résumer dans le tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	EXERCICE 2025	
					BP	% évol BP25/BP24
SECTION DEPENSES						
Dépenses réelles	25 524 341	27 479 508	28 432 649	29 395 000	29 905 000	1,73%
Opérations d'ordre budgétaire	1 294 965	1 781 826	2 540 599	3 545 000	3 715 000	4,80%
TOTAL DEPENSES	26 819 306	29 261 334	30 973 248	32 940 000	33 620 000	2,06%
SECTION RECETTES						
Recettes réelles	30 171 269	32 250 601	32 823 959	32 935 000	33 605 000	2,03%
Opérations d'ordre budgétaire	129 888	2 121 677	3 006 553	5 000	15 000	
TOTAL RECETTES	30 301 157	34 372 278	35 830 512	32 940 000	33 620 000	2,06%
EPARGNE BRUTE (recettes réelles - dépenses réelles)	4 646 928	4 771 093	4 391 310	3 540 000	3 700 000	4,52%

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **33 620 000 €**, en augmentation de **2,06% soit + 680 000 euros**, par rapport au montant voté du BP 2024.

Cette augmentation s'explique principalement par la revalorisation (physique et forfaitaire) des bases fiscales, qui devrait permettre à la commune de continuer de bénéficier d'une dynamique importante de ses recettes de fonctionnement.

2.1.2 La section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les montants projetés de la section d'investissement du budget primitif 2025 de la Ville peuvent se résumer dans le tableau ci-dessous :

Section d'investissement (en euros)	CA 2021 (hors RAR)	CA 2022 (hors RAR)	CA 2023 (hors RAR)	BP 2024 (hors RAR)	EXERCICE 2025	
					BP	% évol BP25/BP24
SECTION DEPENSES						
Dépenses réelles	6 930 553	6 876 253	7 723 151	12 945 000	16 310 000	25,99%
Déficit reporté	396 032	0	0	0	0	
Opérations comptables	99 583	3 586 632	473 282	555 000	1 190 000	114,41%
TOTAL DEPENSES	7 426 168	10 462 885	8 196 434	13 500 000	17 500 000	29,63%
SECTION RECETTES						
Recettes réelles	3 414 172	6 119 452	3 943 341	9 405 000	12 610 000	34,08%
Autofinancement	4 618 909	3 723 541	7 680 289	3 540 000	3 700 000	4,52%
Opérations comptables	38 055	2 463 937	471 971	555 000	1 190 000	114,41%
TOTAL RECETTES	8 071 137	12 306 930	12 095 602	13 500 000	17 500 000	29,63%

(*) Les restes à réaliser (RAR) sont des engagements juridiques donnés à des tiers découlant de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice qui vient de s'achever.

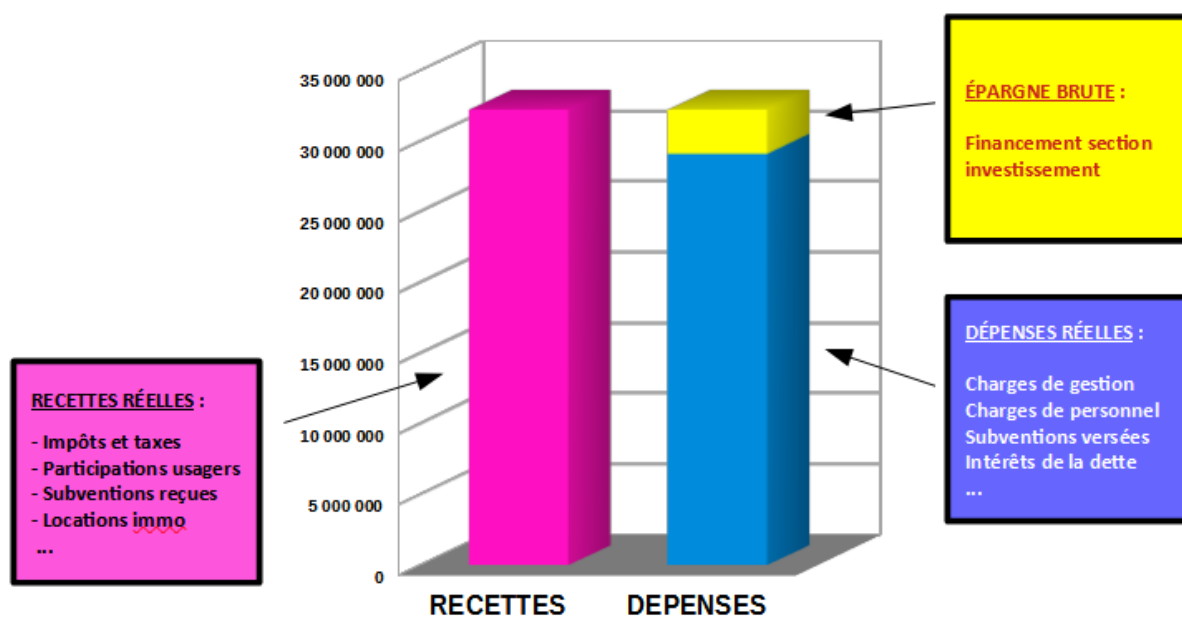
La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **17 500 000 €**, en augmentation de **29,63%**, soit environ **+ 4,0 millions d'euros**, par rapport au montant défini au BP 2024.

Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation du budget alloué aux dépenses d'équipement (**+ 24,35%**) soit environ **+ 2,8 millions d'euros**.

2.2 La capacité d'autofinancement

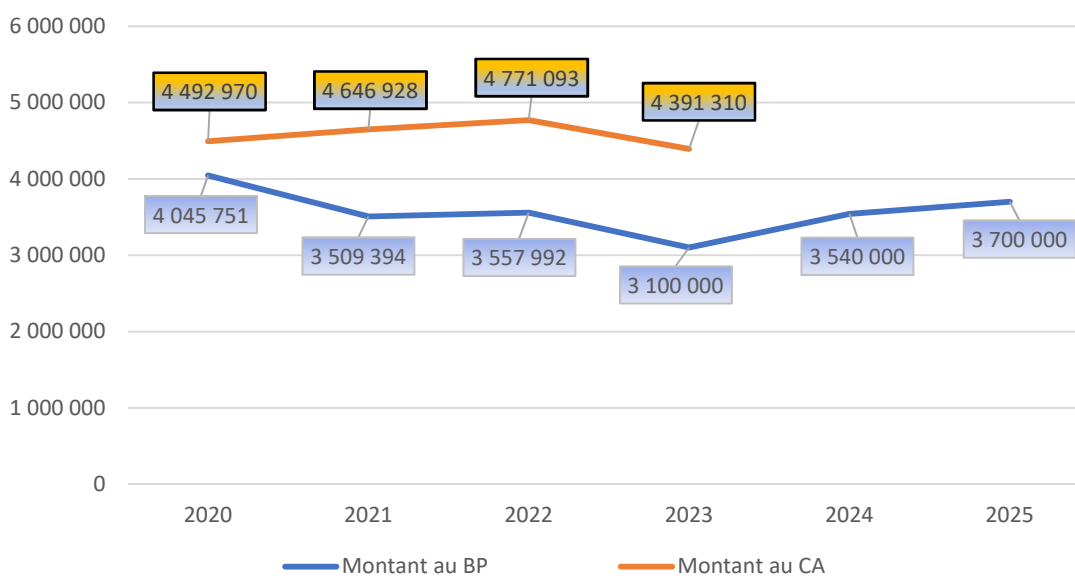
L'épargne brute représente les ressources dégagées du fonctionnement (recettes réelles moins dépenses réelles) permettant de couvrir le remboursement en capital de la dette et de financer les équipements. Elle témoigne :

- de l'aisance de la section de fonctionnement ;
- de la capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir.



Le budget primitif 2025 arrête une épargne brute à **3,7 millions d'euros**.

L'évolution de l'épargne brute de la commune est illustrée dans le graphique ci-dessous :



Par rapport au budget primitif 2024, qui visait une épargne brute de 3,5 millions d'euros, la commune prévoit donc pour 2025 une augmentation de sa capacité d'autofinancement budgétaire de **4,5%**, soit environ **+ 0,2 millions d'euros**.

Cette augmentation, réalisée à fiscalité constante, est due à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, à la diminution des dépenses liées à l'énergie et à la dynamique des bases fiscales projetée en 2025.

2.3 La dette

Entre 2014 et 2020 la commune a connu un désendettement accéléré.

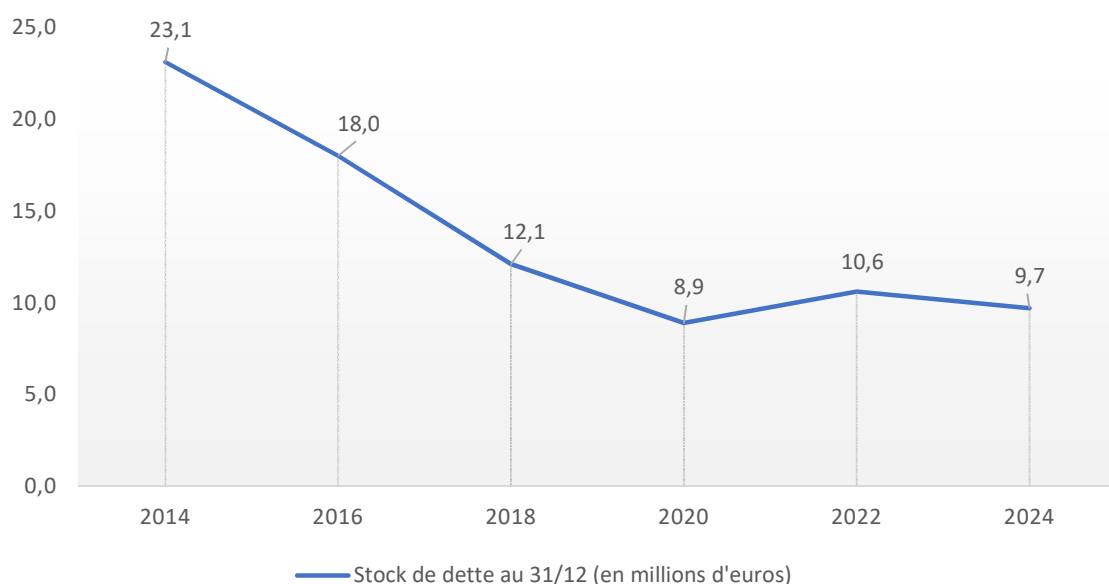
Afin de financer une partie du plan pluriannuel d'investissement prévu sur le mandat et de profiter des taux historiquement bas, la commune avait lancé une importante campagne d'emprunts en 2021.

Cette campagne s'est soldée par la signature de 3 emprunts, pour un total **8 millions d'euros**, à des taux très attractifs :

- CAISSE D'ÉPARGNE : 4 M€ (taux fixe 0,52% / 10 ans)
- BANQUE POSTALE : 2 M€ (taux fixe 0,75% / 15 ans)
- NEF : 2 M€ (taux fixe 0,65% / 15 ans)

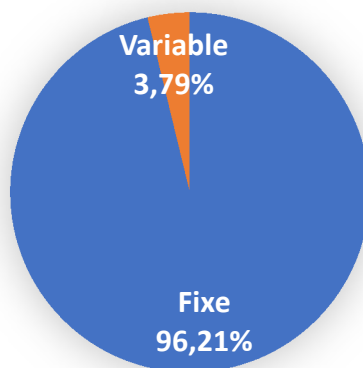
Sur la période 2021 / 2024 la commune a donc emprunté **8 millions d'euros**, en parallèle elle a remboursé **7,2 millions d'euros** de capital. Depuis 2020, l'encours de la dette de la commune est donc resté quasiment stable (**+0,8 millions d'euros**).

L'encours de la dette reste faible. Au compte administratif 2023 il représentait **598 €** par habitant contre **788 €** en moyenne pour les collectivités de même strate. La capacité de désendettement est également très bonne (2,5 ans au 31 décembre 2023).



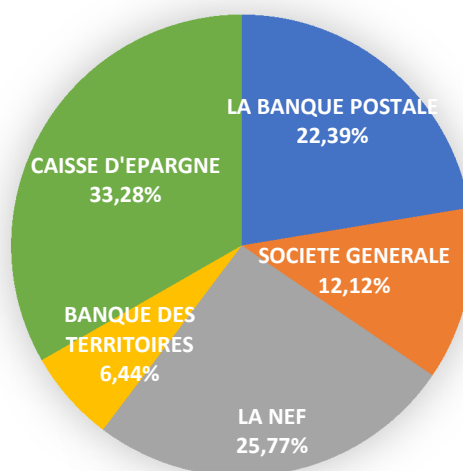
La dette de la commune est aujourd’hui composée en totalité de produits non structurés et n’intègre **aucun emprunt « à risque »**. Les emprunts sont tous classés 1-A dans la grille Gissler, ce qui correspond au niveau de risque le plus faible, et plus de **96 %** de l’encours est à taux fixe. La dette de la commune est donc sécurisée sur le long terme, à un taux très faible (2%).

Répartition du risque au 31/12/24



L’encours de la dette de la collectivité est composé de **11 emprunts** auprès de **5 établissements prêteurs** :

Répartition par banque au 31/12/24



Sans tirage nouveau, l’amortissement structurel s’élèvera à **1,5 millions** sur l’année et la charge d’intérêt prévisionnelle est de **169 K€ euros**, représentant un taux moyen de 2,00%.

L’encours actuel de la dette étant très majoritairement à taux fixe, la commune sera peu impactée en 2025 par une éventuelle variation des taux.

Pour financer ses investissements 2025 la commune aura besoin d’emprunter à nouveau, avec une situation sur les marchés financiers moins favorable qu’en 2021 (augmentation des taux d’intérêt). Dans ce cadre une campagne d’emprunt a été lancée en novembre 2024 avec l’objectif de souscrire un montant de **8 millions d’euros (avec un mix taux fixe / taux variable)**, et de le mobiliser sur la période 2025 / 2026.

3 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace les dépenses liées à l'activité des services, notamment la masse salariale, les charges courantes relatives aux équipements municipaux et les dépenses d'intervention dans l'exercice des compétences de la commune, qui ne modifient pas son patrimoine, ainsi que les charges financières ou exceptionnelles.

Les recettes de fonctionnement sont les impôts et taxes, le produit de la tarification, les subventions et participations reçues, les loyers encaissés, les produits exceptionnels...

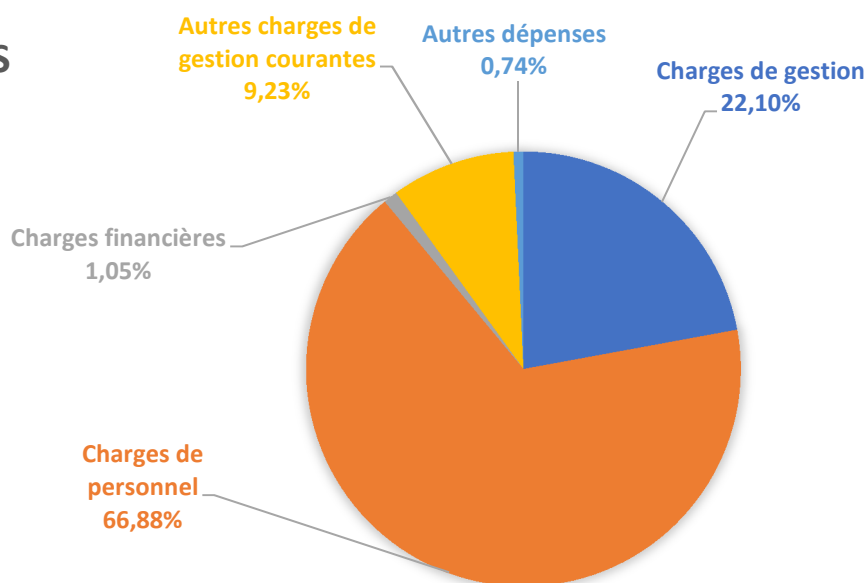
3.1 Les dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BP 2025 s'élèvent à **29 905 000 €**. Par rapport au montant inscrit au BP 2024 elles augmentent de **1,73%**, soit + **510 000 euros**.

Elles se répartissent ainsi :

Dépenses réelles de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	EXERCICE 2025	
					BP	% évol BP25/BP24
Charges de personnel et frais assimilés (012)	17 395 885	18 575 711	19 118 224	19 775 000	20 000 000	1,14%
Charges à caractère générale (011)	4 899 769	5 984 812	6 350 085	6 550 000	6 610 000	0,92%
Autres charges de gestion courantes (65)	2 474 232	2 360 818	2 497 754	2 635 000	2 760 000	4,74%
Charges financières (66)	348 774	288 207	245 215	220 000	315 000	43,18%
Charges exceptionnelles (67)	78 869	48 430	59 255	40 000	50 000	25,00%
Atténuation de produits (014)	326 812	221 530	162 115	175 000	170 000	-2,86%
Total dépenses réelles	25 524 341	27 479 508	28 432 649	29 395 000	29 905 000	1,73%

BP 2025 : DÉPENSES RÉELLES



Dans un contexte de grande incertitude sur l'ampleur de la contribution qui sera demandée par l'Etat aux collectivités territoriales pour diminuer son déficit public, la collectivité choisit de poursuivre une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver ses équilibres financiers et sa capacité d'investissement.

Ainsi, pour la section de fonctionnement, le budget primitif a été construit avec le cadrage suivant :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de gestion ;
- Stabiliser structurellement l'évolution des dépenses de personnel ;
- Faire évoluer l'enveloppe de subventions aux associations pour compenser l'inflation.

En parallèle, la section de fonctionnement du BP 2025 de la commune intègre les impacts suivants:

- **des impacts internes** : la mise en place du « Bonus attractivité » pour les agents éducatifs des structures petite enfance, le renforcement de la politique de prévoyance au bénéfice des agents, la fermeture temporaire du multi-accueil Maupertuis jusqu'à la rentrée 2025.
- **des impacts externes** : la diminution du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) décidée par l'Etat, la gestion du coût des déchets auparavant assumés par la métropole « Grenoble Alpes ».

3.1.1 Les charges de personnel et frais assimilés

Les charges de personnel représentent le poste de dépenses le plus important de la section de fonctionnement.

Le montant inscrit au BP 2025 peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

Charges de personnel (en euros)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	EXERCICE 2025	
					BP	% évol BP25/BP24
Personnel interne	16 988 031	18 207 140	18 779 582	19 325 000	19 465 000	0,72%
Personnel externe	106 998	76 174	68 794	120 000	225 000	87,50%
Assurance & frais médicaux	300 856	292 397	269 847	330 000	310 000	-6,06%
Total chapitre 012	17 395 885	18 575 711	19 118 224	19 775 000	20 000 000	1,14%

Le BP 2025 intègre une augmentation de **+ 1,14%** par rapport au BP 2024, soit un montant total des charges de personnel de **20 millions d'euros** (+ 0,2 millions d'euros par rapport au budget 2024). Il s'inscrit dans la ligne des budgets précédents avec la volonté de maîtriser la masse salariale, tout en utilisant les leviers à disposition de la collectivité pour travailler sur l'attractivité en tant qu'employeur.

La commune optimise son organisation interne pour maximiser l'efficacité des équipes en place. L'enjeu est de trouver un équilibre entre la nécessité de recruter pour des compétences nouvelles et la limitation des créations de postes. L'organigramme évolue au fur et à mesure pour prendre en compte ces contraintes comme ce fut le cas en avril dernier.. En parallèle, le suivi et l'analyse régulière de l'évolution des coûts de masse salariale permettent aujourd'hui de garantir un pilotage fin des besoins de la collectivité.

A fin septembre 2024, le nombre de postes s'établit à 552 postes permanents et 466,41 ETP (contre 553 postes permanents et 468,61 ETP au budget 2024).

Le BP 2025 tient compte des éléments suivants :

- **La mise en place du « Bonus attractivité »** pour les métiers de la petite enfance afin de renforcer l'attractivité salariale de ces professions et faire face aux difficultés de recrutement. Il s'élève à 100 euros nets mensuels pour tous les agents éducatifs exerçant leurs fonctions au sein des crèches. Pour la commune de Meylan, la mise en œuvre de ce dispositif se traduit par une dépense de masse salariale de **125 K€** (coût chargé collectivité) et une recette de la CAF d'un montant de **80 K€** correspondant à un financement CAF de 475 € par place de crèche plafonnée à 66% des dépenses de la commune ;
- **Le renforcement de la politique de prévoyance au bénéfice des agents**, celle-ci peut couvrir des éléments tels que les assurances en cas d'incapacité de travail, les garanties complémentaires santé ou encore les assurances décès. Cette politique est un levier important pour le bien-être et la sécurité des agents. L'adhésion au contrat groupe s'inscrit dans le cadre

des réformes récentes de la prévoyance dans la fonction publique territoriale. En répondant aux nouvelles exigences réglementaires, la commune anticipe les évolutions législatives (obligation d'adhésion est fixée au 1^{er} janvier 2027) et garantit une couverture conforme pour ses agents. Coût annuel estimé **+15 K€** ;

- **La consolidation de la politique volontariste de promotion des parcours professionnels**, avec 3 postes « tremplin » (contre 2 en 2024) et 11 postes apprentis budgétés en 2025. Coût annuel estimé **+40 K€** ;
- **Le Glissement vieillesse technicité (GVT)**, correspondant à l'évolution mécanique des carrières des personnels (avancement de grade et d'échelon, promotion interne, réussite aux concours etc), devrait être partiellement compensé par « l'effet Noria » (effet du remplacement d'agents ayant une forte ancienneté par des agents moins avancés dans leur carrière). Sur l'exercice 2025 les prévisions actuelles font état d'une évolution nette de **+265 K€ (+1,4%)** par rapport au budget 2024 ;
- Le budget 2025 comprend également quelques variations à la baisse : la fermeture temporaire du multi-accueil Maupertuis jusqu'à la rentrée 2025 et la fermeture de deux classes de maternelles, conséquence de la baisse des effectifs.

A noter que le BP 2025 ne tient pas compte de l'augmentation des cotisations CNRACL souhaitée par l'Etat (cotisations retraite dues par les employeurs territoriaux des agents des collectivités et des hôpitaux), cette mesure n'ayant pas encore été votée . Si elle était effectivement validée, le montant alloué, estimé à 300 K€ en année pleine, serait modifié en conséquence lors du vote du budget supplémentaire 2025.

3.1.2 Les charges à caractère général

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses dites de gestion.

Il contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, l'impression du bulletin municipal, les taxes diverses.

Le montant inscrit au BP 2025 peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

Charges à caractère général (en euros)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	EXERCICE 2025	
					BP	% évol BP25/BP24
Charges de gestion	3 882 178	4 189 889	4 568 426	4 905 000	4 934 000	0,59%
Gaz / Electricité	997 058	1 670 910	1 566 378	1 533 000	1 471 000	-4,04%
Traitement des déchets	20 533	124 013	215 282	112 000	205 000	83,04%
Total chapitre 011	4 899 769	5 984 812	6 350 085	6 550 000	6 610 000	0,92%

Les dépenses de gestion sont principalement impactées par le niveau d'inflation. Selon les prévisions actuelles, leur évolution devrait être moindre en 2025 que celle des exercices précédents.

La mutualisation des achats et les efforts réalisés par les services ces dernières années permettent aujourd'hui une gestion plus responsable des budgets, avec un pilotage optimisé des dépenses pour obtenir une meilleure adéquation entre les processus budgétaires et les besoins réels. Avec l'objectif de garder une activité globale à périmètre constant et de ne pas diminuer le volume et la qualité des services proposés, le BP 2025 intègre une augmentation des charges de gestion, hors énergie et hors traitement des déchets, de **+0,59%** par rapport au BP 2024, soit un montant total de **4,9 millions d'euros** (+30 K€ par rapport au BP 2024). Cette augmentation reste largement inférieure à l'inflation prévue pour 2025, traduisant un pilotage volontariste pour optimiser au maximum les dépenses.

Il incombe désormais à la commune de prendre en charge la totalité du coût de ses déchets. Jusqu'à maintenant, une partie ce coût était supporté par Grenoble Alpes Métropole, prolongement historique du transfert de la compétence déchets. Cette nouvelle obligation se traduit budgétairement par une hausse de **+93 K€** par rapport au BP 2024 et par la mise en place d'un groupe de travail pour améliorer nos pratiques et leur coût.

Le réchauffement climatique, la sécheresse, ou encore la situation géopolitique sont sources de fortes incertitudes à court et moyen terme. Ce contexte tendu engendre, entre autres, des variations très importantes du prix de l'électricité et du gaz. Pour se protéger contre ces variations et consolider le budget à moyen terme, la commune a signé des contrats fixant le prix du gaz et de l'électricité jusqu'à la fin de l'exercice 2025. A plus long terme, l'intégration dans le réseau de chauffage urbain, en cours de construction, devrait également stabiliser les dépenses de chauffage. Ces décisions, couplées au plan de sobriété énergétique mis en place en 2022, permettent de diminuer budgétairement ce poste de dépenses de **-4,04%**, soit **- 62 K€**, par rapport au BP 2024.

3.1.3 Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre comptable regroupe les subventions et les participations versées par la commune. Il intègre également des dépenses relatives aux élus (indemnités, formations...), les créances admises en non valeurs et les droits d'utilisation de certains logiciels informatiques.

Le montant inscrit au BP 2025 de ce chapitre peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

Autres charges de gestion courante (en euros)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	EXERCICE 2025	
					BP	% évol BP25/BP24
Subvention CCAS	920 000	920 000	950 000	1 115 000	1 140 000	2,24%
Subvention Associations	729 219	741 427	771 575	783 000	800 000	2,17%
Subvention association AFM	77 465	0	0	0	0	
Subvention COS Meylan	310 004	280 255	336 153	342 000	342 000	0,00%
Participation Syndicats	142 885	107 561	119 025	94 000	94 000	0,00%
Frais liés aux élus	191 065	208 955	213 749	221 570	227 000	2,45%
Dépenses informatiques	51 802	49 310	59 951	69 430	152 110	119,08%
Autres	51 791	53 310	47 300	10 000	4 890	-51,10%
Total chapitre 65	2 474 232	2 360 818	2 497 754	2 635 000	2 760 000	4,74%

Plus de 80% des dépenses du CCAS sont des charges de personnel. Ainsi, pour lui permettre de garder une activité constante, la subvention d'équilibre inscrite au BP 2025 augmente de **+ 2,24%** soit **+ 25 K€** par rapport au BP 2024. Le détail de ce budget est présenté et discuté au sein du conseil d'administration du CCAS où siègent des représentants du conseil municipal.

Sur le BP 2025, l'enveloppe globale de subventions de fonctionnement versées aux associations est réévaluée de **+2%**, soit le niveau d'inflation estimé, pour leur permettre de préserver leur activité. Un pass sénior est à l'étude. En complément de cette enveloppe il convient de préciser que la commune continuera de prendre en charge le coût de fonctionnement et d'investissement des équipements municipaux qui leur sont mis à disposition (notamment l'énergie) et l'assistance ponctuelle d'agents municipaux à l'occasion de certaines manifestations.

L'évolution des autres enveloppes est globalement stable.

A noter : dans le cadre de la qualité comptable, certaines dépenses informatiques, auparavant constatées sur le chapitre 011 « charges à caractère général », ont été reclassées dans ce chapitre.

3.1.4 Les autres dépenses réelles de fonctionnement

Les autres dépenses réelles de fonctionnement sont les charges financières, les charges exceptionnelles et les atténuations de produits.

Les montants inscrits au BP 2025 peuvent se résumer dans le tableau ci-dessous :

Autres dépenses (en euros)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	EXERCICE 2025	
					BP	% évol BP25/BP24
014 - Atténuations de produits	326 812	221 530	162 115	175 000	170 000	-2,86%
66 - Charges financières	348 774	288 207	245 215	220 000	315 000	43,18%
67 - Charges exceptionnelles	78 869	48 430	59 255	40 000	50 000	25,00%

Atténuations de produits (Chapitre 014)

Ce chapitre budgétaire regroupe deux types de dépenses : le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) et le prélèvement financier lié au nom respect de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain).

Le FPIC est un système de péréquation horizontale. Ce système consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités moins favorisées. Ce montant varie chaque année en fonction des données financières nationales. En 2025 la commune de Meylan projette de verser **170 K€**.

En 2021, la commune de Meylan a été assujettie pour la première fois à une amende pour non-respect de la loi SRU et avait versé 142 766 € à ce titre en 2021. Grâce aux investissements réalisés en faveur du logement social (programme de BRS, acquisitions dans le diffus) depuis le 2ème semestre 2020, le prélèvement financier a pu être réduit à 40 000 € en 2022 et à **zéro depuis 2023**. Depuis, les engagements pris au travers de la signature du contrat de mixité sociale et leur mise en oeuvre ont permis à la commune de sortir de la carence et de ne plus être assujettie à cette pénalité depuis 2024.

Charges financières (Chapitre 66)

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette.

Le désendettement important de la commune a permis ces dernières années une constante diminution de ce poste de dépenses. En 2025 ce poste de dépense devrait augmenter sous l'effet des nouveaux emprunts prévus en 2025 pour financer les investissements.

Charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Les charges exceptionnelles sont des dépenses plus conjoncturelles que structurelles et sont donc par définition difficiles à estimer. Une enveloppe de **50 K€** est allouée au BP 2025. A noter que cette enveloppe est neutre budgétairement car un montant équivalent est inscrit en recettes au chapitre 77 « produits exceptionnels ».

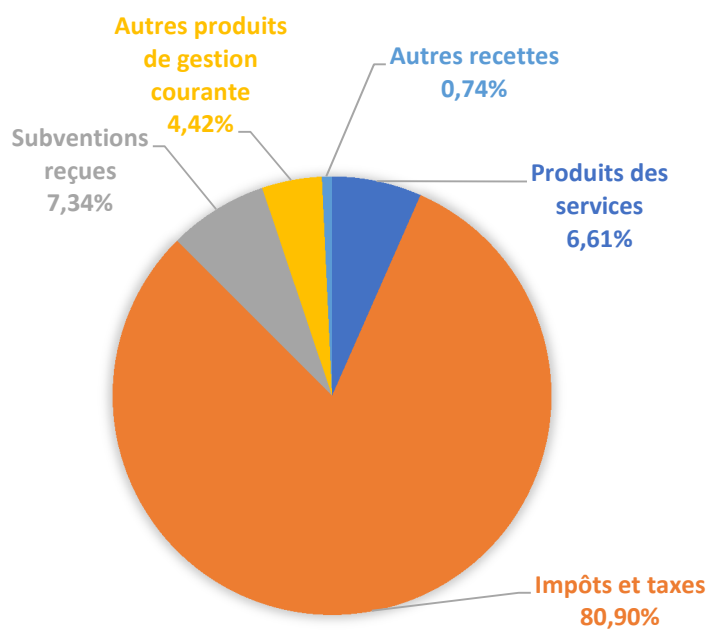
3.2 Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2024 s'élèvent à **33 605 000 €**. Par rapport au montant inscrit au BP 2024 elles augmentent de **2,03%**, soit **+ 670 000 euros**.

Elles se répartissent ainsi :

Recettes réelles de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	EXERCICE 2025	
					BP	% évol BP25/BP24
Impôts et taxes (73 - 731 - 74)	24 820 301	25 524 163	26 149 626	26 670 000	27 185 000	1,93%
Produits des services (70)	2 144 508	2 466 193	2 336 542	2 175 000	2 220 000	2,07%
Subventions et participations (74)	1 763 278	2 627 901	2 562 218	2 350 000	2 465 000	4,89%
Autres produits de gestion courante (75)	1 211 916	1 277 278	1 558 113	1 520 000	1 485 000	-2,30%
Produits financiers (76)	1	1	5 571	0	20 000	
Produits exceptionnels (77)	43 200	107 935	45 189	40 000	50 000	25,00%
Atténuation de charges (013)	188 064	247 131	166 700	180 000	180 000	0,00%
Total recettes réelles	30 171 269	32 250 602	32 823 959	32 935 000	33 605 000	2,03%

BP 2025 : RECETTES RÉELLES



3.2.1 Les impôts et taxes

Pour ce poste, les montants inscrits au BP 2025 peuvent se résumer dans le tableau ci-dessous :

Impôts et taxes (en euros)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	EXERCICE 2025	
					BP	% évol BP25/BP24
Fiscalité locale directe (hors CET)	16 519 911	17 021 359	17 843 587	18 435 000	18 980 000	2,96%
Reversements METRO	6 136 538	6 136 538	6 135 135	6 135 000	6 135 000	0,00%
Taxe additionnelle droits de mutation	1 445 394	1 569 753	1 240 050	1 300 000	1 300 000	0,00%
Autres impôts et taxes	718 459	796 513	930 853	800 000	770 000	-3,75%
Total impôts et taxes	24 820 301	25 524 163	26 149 626	26 670 000	27 185 000	1,93%

La fiscalité locale

La fiscalité locale directe est la principale ressource des collectivités territoriales. Globalement, elle représente pour la commune de Meylan **56,48%** des recettes réelles de fonctionnement projetées en 2025. Suites aux différentes réformes subies ces dernières années, la fiscalité locale directe, pour la commune de Meylan, se compose aujourd'hui de 3 taxes :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

L'évolution du produit relatif à la fiscalité locale est soumise à quatre facteurs :

- Les taux votés ;
- La revalorisation des bases fiscales ;
- Le nombre de logements présents sur le territoire ;
- Le nombre d'entreprises présentes sur le territoire.

Depuis 2010, la ville de Meylan mène une politique fiscale constante, **sans augmentation des taux d'imposition**. Cette politique sera poursuivie en 2025, avec des taux maintenus inchangés :

- Taxe habitation (uniquement résidences secondaires) : 13,64%
- Taxe foncière propriétés bâties : 42,57%
- Taxe foncière propriétés non bâties : 78,09%

Dans ce contexte, l'augmentation projetée des recettes liées à la fiscalité locale sur l'exercice 2025, **+2,96% soit environ +0,5 millions d'euros** par rapport au montant inscrit au BP 2024, s'appuie sur la double dynamique de :

- La revalorisation annuelle des bases fiscales, déterminée par l'Etat en fonction du taux d'inflation ;
- L'augmentation des bases physiques.

Pour rappel le montant des impôts locaux est calculé selon la formule suivante :

Valeur locative x Taux d'imposition voté

Chaque année la valeur locative, définie initialement par les services fiscaux de l'Etat, est réévaluée sur la base de l'inflation. A ce jour le coefficient de revalorisation 2025 est estimé à environ **+2,0%**.

Les hypothèques de travail qui ont abouti au montant **19,0 millions d'euros** inscrit au BP 2025 sont les suivantes :

- Taux imposition inchangés ;
- Coefficient de revalorisation de **+1,8%** pour les locaux habitations et industriels et **+0,8%** pour les locaux professionnels ;
- Augmentation moyenne des bases physiques constatée l'année dernière (**+1,3%** pour les habitations, **+2,2%** pour les locaux professionnels et **+0,0%** pour les locaux industriels).

Notons toutefois qu'il existe des exonérations de taxe foncière, en particulier pour les logements SRU, qui réduisent les recettes fiscales de ces nouveaux logements pour des périodes allant de 15 à 30 ans.

Les reversements de la métropole

Grenoble-Alpes Métropole reverse chaque année deux dotations à la commune :

- L'attribution de compensation (AC)
- La dotation de solidarité communautaire (DSC)

L'attribution de compensation (AC) est le principal flux financier entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique et ses communes membres. Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique (ex-taxe professionnelle) et les charges transférées par les communes. Elle évolue donc en fonction des transferts de compétences.

Pour la commune elle représente un montant de **5,6 millions d'euros**. A ce jour il n'y a pas de transferts de compétences envisagés, elle devrait donc être stable en 2025.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité. Pour la commune cela représente environ **555 K€** et ce montant est fixe depuis 2008. Selon les informations connues à ce jour elle ne devrait pas évoluer pour Meylan en 2025.

La taxe additionnelle aux droits de mutation

La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement correspond à une partie des frais payés dans le cadre d'une acquisition immobilière (1,20% du prix d'achat). Le montant encaissé par la commune varie donc

en fonction du dynamisme du marché immobilier. Ce poste de recettes est moins dynamique depuis 2023, en lien avec la dégradation du marché immobilier. Le BP 2025 projette une stabilisation sur l'exercice.

Les autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes encaissées par la commune représentent principalement la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), et la taxe sur la consommation finale d'électricité, prélèvement réalisé par les fournisseurs d'électricité sur les factures au profit des communes. Globalement l'évolution du montant attendu en 2025 est stable par rapport à 2024.

A noter que dans le cadre de la qualité comptable les recettes relatives aux droits de place des marchés ont été transférées sur le chapitre 70 « produits de la tarification » (cf partie 3.2.2).

3.2.2 Les produits de la tarification

Ce poste de recettes regroupe principalement les produits des services et intègre également les remboursements liés à la mise à disposition de personnels, de bâtiments ou de matériels. Les recettes encaissées varient essentiellement en fonction du volume des inscriptions et des tarifs appliqués.

Le détail des recettes projetées en 2025 est le suivant :

Produits de la tarification (en euros)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	EXERCICE 2025	
					BP	% évol BP25/BP24
Ecole de musique (CRC)	153 371	506 479	282 331	257 000	262 000	1,95%
Piscine	93 586	187 187	189 493	125 000	150 000	20,00%
Service scolaire	811 608	786 784	902 360	946 350	908 000	-4,05%
Service petite enfance	560 989	519 303	585 972	560 410	585 000	4,39%
Concessions cimetière	9 273	35 960	52 000	30 500	25 000	-18,03%
Bibliothèque	2 222	488	0	2 700	2 700	0,00%
Pass "petit meylanais" et "loisirs"	0	38 743	42 960	68 000	73 000	7,35%
Redevance occupation domaine	10 102	10 716	13 464	12 550	44 250	252,59%
Rembt frais & personnel MAD	502 076	378 853	267 362	171 020	169 550	-0,86%
Autres	1 283	1 680	599	1 470	500	-65,99%
Total chapitre 70	2 144 508	2 466 193	2 336 542	2 175 000	2 220 000	2,07%

Le montant total estimé sur 2024 est **2,2 millions d’euros**, en hausse par rapport au BP 2024, **+2,07% soit + 45 K€**.

Les évolutions de ce chapitre sont expliquées principalement par les données suivantes :

- Augmentation de certains tarifs en lien avec l’inflation ;
- Fermeture de la piscine pendant les travaux de rénovation thermique (2 mois en 2025 contre 3 mois en 2024) ;
- Baisse des effectifs scolaires, fermeture de 2 classes à la rentrée 2024 ;
- Le reclassement en « redevance occupation domaine » des recettes liées aux droits de place des marchés (auparavant constatées en taxes diverses).

3.2.3 Les subventions / participations reçues

La majorité des subventions perçues provient des conventions qui lient la commune à la caisse d’allocation familiale de l’Isère (CAF) dans le cadre notamment des accueils petite enfance et périscolaire. Ainsi en 2024, comme chaque année, plus de **80%** du montant attendu est lié à des versements de la CAF.

Le détail par financeur est le suivant :

Subventions & Participations (en euros)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	EXERCICE 2025	
					BP	% évol BP25/BP24
CAF	1 459 565	2 162 830	2 107 304	1 972 351	2 129 380	7,96%
ETAT	199 328	190 470	242 044	201 949	169 000	-16,32%
REGION	11 464	26 314	26 131	14 000	14 000	0,00%
DEPARTEMENT	57 731	174 773	132 309	119 300	115 900	-2,85%
AUTRES	35 190	73 514	54 430	42 400	36 720	-13,40%
Total	1 763 278	2 627 901	2 562 218	2 350 000	2 465 000	4,89%

Le montant total estimé sur 2025 est **2,5 millions d’euros**, en hausse par rapport au BP 2024, **+4,89% soit + 115 K€**.

Cette progression est liée essentiellement à l’augmentation de la participation de la CAF :

- En faveur de la politique petite enfance : augmentation du taux horaire de prise en charge et financement d’une partie du « Bonus attractivité » (cf partie 3.1.1) ;
- En faveur de la politique enfance / jeunesse : prise en compte du temps du repas dans la participation.

3.2.4 Les autres recettes réelles de fonctionnement

En complément des recettes illustrées ci-dessus, la commune encaisse des loyers, des produits dits exceptionnels, des produits financiers et des remboursements venant atténuer certaines charges. Les montants inscrits au BP 2025 de ces chapitres sont illustrés dans le tableau ci-dessous :

Autres recettes réelles de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	EXERCICE 2025	
					BP	% évol BP25/BP24
Autres produits divers de gestion courante (75)	1 211 916	1 277 278	1 558 113	1 520 000	1 485 000	-2,30%
Atténuation de charges (013)	188 064	247 131	166 700	180 000	180 000	0,00%
Produits financiers (76)	1	1	5 571	0	20 000	
Produits exceptionnels (77)	43 200	107 935	45 189	40 000	50 000	25,00%

Autres produits divers de gestion courante (chapitre 75) :

Ce chapitre compte principalement des recettes liées aux loyers. La baisse constatée au BP 2025 est liée à la vente de l'espace Chantourne. A l'exception de cette opération il n'est pas prévu en 2025 de modifier le parc existant.

Atténuations de charges (chapitre 013) :

Ce chapitre budgétaire intègre essentiellement les remboursements perçus dans le cadre de la gestion du personnel avec notamment les indemnités journalières. Le BP 2025 intègre un montant stable par rapport au BP 2024.

Produits exceptionnels (chapitre 77) :

Comme pour les charges exceptionnelles, les recettes relevant de ce chapitre sont plus conjoncturelles que structurelles et difficiles à projeter budgétairement. Une enveloppe de **50 K€** est allouée au BP 2025, au même niveau que le montant inscrit au chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement regroupe les dépenses relatives à des opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la commune ou qui viennent enrichir son patrimoine : biens matériels et immatériels, achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, terrains, frais de recherche et de développement, logiciels, acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les recettes de cette section sont : l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (épargne brute), les subventions d'équipement reçues, les dotations (FCTVA...), les cessions foncières...

La section d'investissement peut être équilibrée par emprunt.

4.1 Les dépenses réelles d'investissement

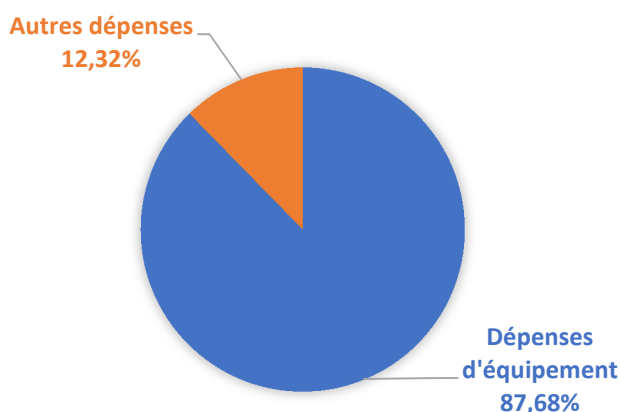
Les dépenses réelles d'investissement inscrites au BP 2025 s'élèvent à **16,3 millions d'euros**.

Elles se répartissent ainsi :

Dépenses réelles d'investissement (en euros)	CA 2021 (hors RAR*)	CA 2022 (hors RAR)	CA 2023 (hors RAR)	BP 2024 (hors RAR)	EXERCICE 2025	
					BP	% évol BP25/BP24
Dépenses d'équipement (20 / 204 / 21 / 23 / 26)	5 270 730	3 984 079	6 462 201	11 500 000	14 300 000	24,3%
Emprunts et dettes assimilées (16)	1 659 822	2 841 395	1 260 950	1 445 000	2 010 000	39,1%
Autres dépenses		50 778				
Total dépenses réelles	6 930 553	6 876 252	7 723 151	12 945 000	16 310 000	26,0%

(*) Les restes à réaliser (RAR) sont des engagements juridiques donnés à des tiers découlant de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice qui vient de s'achever.

BP 2025 : DÉPENSES RÉELLES



4.1.1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement projetées sur l'exercice 2025 s'inscrivent dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI) élaboré en 2021 et couvrant la période 2021-2026. Les objectifs d'un PPI sont de s'assurer que la collectivité a les capacités humaines et financières pour réaliser les projets d'investissement envisagés dans une période donnée, de les planifier dans le temps afin d'organiser les moyens à mettre en œuvre.

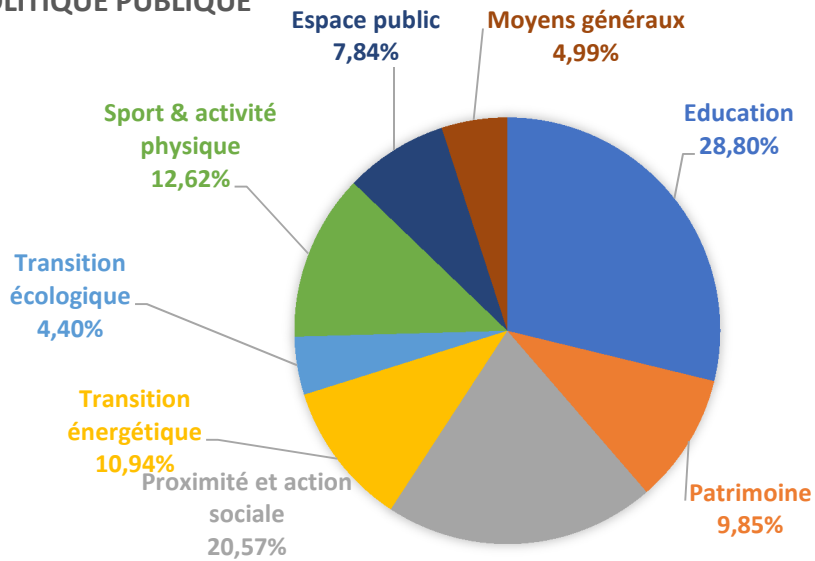
Comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire 2025 le périmètre des investissements du PPI, mis à jour à mi-mandat et présenté en détail dans le rapport d'orientation budgétaire 2024, n'a pas évolué. Les principaux projets inscrits dans le plan sont soit réalisés, soit largement engagés pour une réalisation dans les 2 à 3 années à venir. L'enveloppe de ce plan, ré-évaluée chaque année, est estimée aujourd'hui à environ **52,5 millions d'euros**.

Il est à noter que dans un souci de transparence et de sincérité budgétaire, cette enveloppe intègre la totalité des dépenses prévisionnelles relatives aux projets engagés et/ou projetés d'ici la fin du mandat (2025-2026), même s'il est certain qu'une partie de ces dépenses se matérialiseront en réalité au-delà de cette période.

L'enveloppe du PPI est répartie en 8 thématiques de politique publique, dont la répartition actuelle est illustrée dans le graphique ci-dessous :

PPI 2021 - 2026

REPARTITION PAR POLITIQUE PUBLIQUE



Sur cette enveloppe, après avoir consommé **13,1 millions d'euros** sur la période 2021 / 2023 et inscrit **11,1 millions d'euros** au BP 2024, le BP 2025 affiche un montant de **14,3 millions d'euros**.

Les montants inscrits au BP 2025 peuvent se résumer dans le tableau ci-dessous :

Dépenses d'équipement (en euros)	CA 2021 (hors RAR 2020)	CA 2022 (hors RAR 2020)	CA 2023 (hors RAR 2020)	BP 2024	EXERCICE 2025	
					BP	% évol BP25/BP24
Education	174 976	287 704	1 764 002	1 700 000	6 025 000	254,4%
Patrimoine	574 242	728 780	903 002	1 210 000	1 030 000	-14,9%
Proximité et action Sociale	733 815	588 421	384 373	1 998 000	2 025 000	1,4%
Transition énergétique	301 174	616 659	824 593	2 355 000	870 000	-63,1%
Transition écologique	255 474	299 988	411 327	493 000	522 000	5,9%
Sport & activité physique	137 446	179 496	1 308 732	1 946 000	2 435 000	25,1%
Espace public	803 217	246 592	296 557	872 500	957 500	9,7%
Moyens généraux	311 471	384 717	543 146	475 500	435 500	-8,4%
Total hors réserves foncières	3 291 815	3 332 357	6 435 731	11 050 000	14 300 000	29,4%
Réserves foncières	829 500	500 000		450 000		
Total dépenses d'équipement	4 121 315	3 832 357	6 435 731	11 500 000	14 300 000	24,3%

Les principaux investissements envisagés pour l'année 2025 sont les suivants :

➤ **Education (6,0 M€) :**

L'éducation est au centre des priorités d'investissement. Après la réalisation de l'agrandissement et la rénovation du restaurant scolaire des Béalières, la rénovation du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE), les travaux de réfection de la toiture de l'école maternelle du Haut-Meylan et la mise en sécurité de la nouvelle crèche Malacher, les travaux de rénovation du groupe scolaire Mi-Plaine seront lancés en 2025. En parallèle une enveloppe de 25 K€ est fléchée sur l'aménagement des espaces extérieurs au CINE.

Thématique	Opération	BP 2025
Education	Réhabilitation du CINE	25 000
	Nouveau groupe scolaire Mi-Plaine	6 000 000
Total		6 025 000

➤ **Patrimoine (1,0 M€) :**

Comme chaque année une enveloppe importante sera consacrée à l'entretien des bâtiments communaux afin de continuer à combler le retard pris sur les derniers mandats, ainsi qu'à l'aménagement du cimetière du Gamond. Les travaux visant la création d'une maison des artistes au Clos des Capucins, en lien avec la scène nationale Arts et Sciences l'Hexagone, seront lancés en 2025.

Thématique	Opération	BP 2025
Patrimoine	Gros entretien bâti	700 000
	Création maison des artistes au Clos des Capucins	230 000
	Cimetière	100 000
Total		1 030 000

➤ **Proximité et action sociale (2,0 M€) :**

Les investissements prévus pour favoriser le lien social et les équipements de proximité concerneront principalement en 2025 le remplacement de la salle Décibeldonne, la poursuite du projet de transformation de l'ancienne école des Buclos en maison des solidarités et le budget participatif. Par ailleurs, il est prévu de continuer à investir pour rénover les salles communales, améliorer l'accessibilité des bâtiments communaux et poursuivre la politique en faveur de l'accession sociale à la propriété (BRS) initiée au début du mandat, complétée par des subventions pour l'acquisition de logements sociaux dans le diffus.

Thématique	Opération	BP 2025
Proximité et action sociale	Maison des solidarités	630 000
	Budget participatif	80 000
	Rénovation des salles communales	225 000
	Salle polyvalente Inovalée (1)	790 000
	Subventions logements aidés	200 000
	Travaux accessibilité	100 000
Total		2 025 000

(1) Le montant de l'investissement, net du produit de cession de l'ancienne salle, s'élèvera à 510 K€.

➤ **Transition énergétique (0,9 M€) :**

Une véritable politique en faveur de la transition énergétique a été engagée dès 2021 afin de réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone de la ville. Après la rénovation de la piscine des Buclos, cette politique sera poursuivie en 2025 avec la rénovation thermique des bâtiments programmée dans le nouveau contrat de performance énergétique (CPE), l'accélération de la modernisation de l'éclairage public et le remplacement de la flotte de véhicules pour les rendre compatibles ZFE (Zone à Faible Emission).

Il est à noter que cette enveloppe ne couvre que les actions 100% liées à la transition énergétique mais que d'autres investissements de cette nature sont également prévus dans tous les grands projets de rénovation.

Thématique	Opération	BP 2025
Transition énergétique	Véhicules	155 000
	Rénovation thermique des bâtiments	237 000
	Modernisation éclairage public	478 000
Total		870 000

➤ **Transition écologique (0,5 M€) :**

Afin de préserver l'environnement et le cadre de vie, une enveloppe de **0,5 millions d'euros** sera allouée en 2025 à l'entretien des espaces extérieurs et sera en priorité consacrée au développement des mobilités douces dans le cadre du plan marche (amélioration des cheminements piétons et des voies cyclables) et à la végétalisation et la préservation de la biodiversité (constitution de réserves de biodiversité, accélération du programme de plantation d'arbres, dons de jeunes arbres aux habitants). Il est à noter qu'au-delà de cette enveloppe, tous les grands projets intègrent un volet d'amélioration et/ou d'augmentation du patrimoine végétal : groupe scolaire Mi-plaine, parc des Aiguinards, travaux de la ligne C1, maison des solidarités, etc.

Thématique	Opération	BP 2025
Transition écologique	Aménagement urbains et travaux extérieurs	262 000
	Biodiversité et espaces verts	60 000
	Mobilités douces	200 000
Total		522 000

➤ **Sport et activité physique (2,4 M€) :**

Les investissements en faveur du sport concernent principalement en 2025 la rénovation du gymnase des Aiguinards dans le cadre du projet Mi-Plaine, la rénovation des terrains de tennis des Aiguinards, et la réalisation d'une aire de jeux inclusive dans le parc du domaine des saules blancs. Comme chaque année, une enveloppe est également prévue pour l'amélioration des aires de jeux existantes.

Thématique	Opération	BP 2025
Sport et activité physique	Rénovation tennis des Aiguinards	305 000
	Aires de jeux	230 000
	Gymnase des Aiguinards	1 900 000
Total		2 435 000

➤ **Espace public (1,0 M€) :**

Sur cette thématique, les investissements 2025 seront largement consacrés au réaménagement du parc des Aiguinards dans le cadre du projet Mi-plaine.

En parallèle il est prévu de verser des fonds de concours à la métropole Grenoble Alpes dans le cadre des travaux d'amélioration de la ligne de bus C1 et de réaliser des études de requalifications urbaines pour penser l'évolution urbaine de la ville, notamment le secteur de la SERVE.

Thématique	Opération	BP 2025
Espace public	Attribution de compensation Métropole (inv.)	102 500
	Etude de requalification urbaine	110 000
	Réaménagement parc des Aiguinards	500 000
	Fonds de concours voirie	245 000
Total		957 500

➤ **Moyens généraux (0,4 M€) :**

Cette enveloppe concerne les achats de mobilier, matériel et outillage nécessaires au bon fonctionnement des services et des équipements communaux ainsi que les investissements dans

l'informatique et les télécommunications. Elle intègre pour 2025 un montant de 40 K€ destiné à développer et moderniser les équipements de vidéo-protection.

Thématique	Opération	BP 2025
Moyens généraux	Mobilier et matériel	230 500
	Matériel informatique	205 000
Total		435 500

4.1.2 Les autres dépenses réelles d'investissement

Les autres dépenses réelles d'investissement regroupent en grande partie le remboursement du capital de la dette. Elles intègrent également des remboursements divers.

Les montants inscrits au BP 2025 peuvent se résumer dans le tableau ci-dessous :

Autres dépenses réelles d'investissement (en euros)	CA 2021 (hors RAR)	CA 2022 (hors RAR)	CA 2023 (hors RAR)	BP 2024 (hors RAR)	EXERCICE 2025	
					BP	% évol BP25/BP24
Remboursements échelonnés de la dette (16)	959 822	940 595	1 258 827	1 435 000	2 000 000	39,37%
Remboursements anticipés (16)	700 000	1 900 000				
Remboursements de cautions (16)		800	2 123	10 000	10 000	0,00%
Remboursements divers		50 778				
Total	1 659 822	2 892 173	1 260 950	1 445 000	2 010 000	39,10%

Les remboursements échelonnés du capital de la dette sont des dépenses obligatoires et cadrées. En 2025, la commune doit rembourser environ **1 455 000 € sur sa dette actuelle**, auxquels s'ajouteront les remboursements liés aux nouveaux emprunts.

Pour financer ses investissements 2025 la commune a besoin d'emprunter à nouveau. Dans ce cadre, une campagne d'emprunt a été lancée en novembre 2024. L'objectif est de souscrire un montant d'environ **8 millions d'euros**, avec une phase de mobilisation longue permettant de faire des tirages en fonction des besoins et d'optimiser ainsi les charges d'intérêts. De nouveaux remboursements sont ainsi budgétés en 2025.

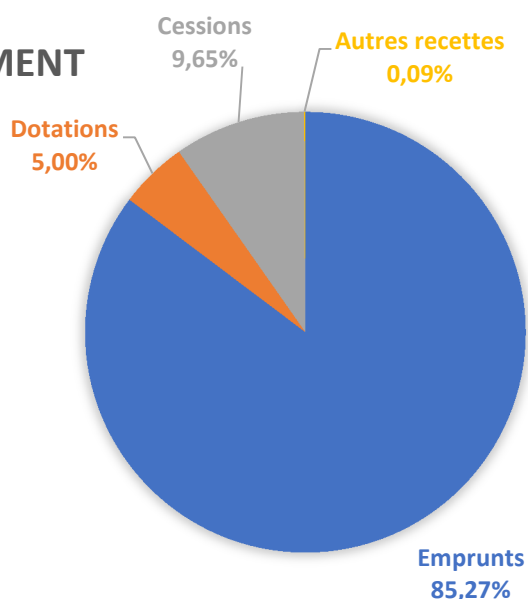
4.2 Les recettes réelles

Les recettes réelles d'investissement projetées au BP 2025 s'élèvent à **12,6 millions d'euros**.

Elles se répartissent ainsi :

Recettes réelles d'investissement (en euros)	CA 2021 (hors RAR)	CA 2022 (hors RAR)	CA 2023 (hors RAR)	BP 2024 (hors RAR)	EXERCICE 2025	
					BP	% évol BP25/BP24
Emprunts nouveaux (16)	2 000 000	4 200 000	1 800 000	7 410 000	9 900 000	33,6%
Subventions / Participations (13)	954 184	416 811	576 990	1 310 000	1 000 000	-23,7%
Dotations (10)	320 654	712 603	565 841	395 000	580 000	46,8%
Cessions (024 / 040)	68 360	11 500	998 902	280 000	1 120 000	300,0%
Recettes diverses	70 974	16 292	1 608	10 000	10 000	0,0%
Total	3 414 172	5 357 206	3 943 341	9 405 000	12 610 000	34,1%

BP 2025 : RECETTES INVESTISSEMENT



4.2.1 Les emprunts

Le montant inscrit en emprunt est, comme chaque année pour le budget primitif, un chiffre prévisionnel (**9,9 millions d'euros**). L'excédent de l'exercice 2024, connu et affecté après le vote du compte administratif, sera intégré dans le budget 2025 et diminuera ce montant en conséquence.

Le solde des contrats signés dans le cadre de la campagne d'emprunt lancée en 2021 a été encaissé en 2023. A ce jour la commune ne possède donc plus de contrat en phase de mobilisation.

Comme indiqué dans la partie 2.3 de ce rapport une nouvelle campagne d'emprunt a été lancée en novembre 2024 avec l'objectif de souscrire un montant d'environ **8 millions d'euros** et de le mobiliser sur la période 2025 / 2026.

4.2.2 Les subventions / participations

Pour chaque projet ou investissement de maintenance, des financements extérieurs sont systématiquement recherchés.

Le BP 2025 intègre un montant de subventions **1,0 millions d'euros**, correspondant aux subventions ayant un caractère certain sur le projet de rénovation du groupe scolaire Mi-Plaine.

4.2.3 Les dotations

Les dotations reçues englobent principalement le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Ce fonds assure aux collectivités locales la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA dont elles s'acquittent pour certaines de leurs dépenses d'investissement. Le montant encaissé est basé sur les dépenses de l'exercice N-2. Pour 2025, la commune projette d'encaisser **580 K€**.

4.2.4 Les cessions

Le BP 2025 prévoit la cession de l'espace Chantourne ainsi que celle de la salle Décibeldonne. A noter que cette cession fait partie de l'opération d'investissement dans une nouvelle salle polyvalente au même emplacement.
